



JUILLET 2021

Le Maire du SEQUESTRE

Madame, Monsieur,

Alors que les grandes vacances débutent, il est déjà temps d'organiser la rentrée prochaine et notamment en ce qui concerne le service de restauration scolaire.

Si votre (ou vos) enfant doit fréquenter la cantine municipale, les documents joints au présent courrier vous concernent :

- ✓ Le règlement de la cantine scolaire et **notamment le paragraphe II) sur les modalités d'inscription et la commande des repas**  
*Les prix des repas facturés en septembre 2021 en fonction du Quotient Familial du foyer seront les suivants :*

Quotient familial	prix du repas
<b>0/500</b>	<b>1 €</b>
<b>501/700</b>	<b>1 €</b>
<b>701/900</b>	<b>1 €</b>
<b>901/1100</b>	<b>3,32 €</b>
<b>À partir de 1101 ou familles hors commune</b>	<b>3,55 €</b>
<b>Adultes</b>	<b>3.55 €</b>



L'enquête repas pour chaque enfant ainsi que votre choix concernant la réservation des repas sont à compléter et à remettre au secrétariat de la mairie **obligatoirement avant la rentrée scolaire 2021/2022.**

>> Les commandes de repas en ligne (sur le site [Gestion.cantine.com](http://Gestion.cantine.com)) doivent être faites **impérativement avant le mercredi 25 août 2021.**

>> Pour les personnes qui ne peuvent pas commander en ligne veuillez-vous présenter au secrétariat de la mairie **avant le vendredi 20 août 2021** afin de compléter les formulaires d'inscription cantine.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition au : 05.63.54.40.13

Le Secrétaire,  
et le service de Restauration Scolaire,